

Clarity, Division de Planar Systems, Inc. (« Planar »)

Murs d'images à lampes dotés de la technologie DLP

Garantie standard limitée

Applicable hors Amérique du Nord

Félicitations ! Vous venez d'acquérir un mur d'images Planar ! Avec une installation, une mise en route et des précautions adéquates, vous bénéficierez pendant de nombreuses années d'une qualité d'image, d'une fiabilité et de performances sans pareil.

La présente garantie standard limitée est offerte gratuitement par Planar pour tout achat d'un produit Planar soumis à garantie. Les conditions ci-incluses font office de contrat entre nous, Planar et vous, le client qui a fait l'acquisition d'un mur d'images à lampes doté de la technologie DLP auprès d'un distributeur ou d'un revendeur Planar situé en dehors des Etats-Unis, du Mexique et du Canada. La présente garantie standard limitée s'applique aux achats de murs d'images à lampes dotés de la technologie DLP soumis à garantie et réalisés à la date indiquée ci-dessous ou ultérieurement. Planar se réserve le droit de modifier les présentes conditions. Lesdites modifications doivent s'appliquer aux achats de produits Planar soumis à garantie et réalisés à la date d'effet ou ultérieurement.

Caractéristiques :

- 2 ans de garantie contre les défauts de matériel et de main d'œuvre
- Expédition anticipée de la pièce ou du produit de remplacement
- Lampes garanties 90 jours
- Accès au numéro d'urgence 24h/24, 7j/7

Couverture de la garantie

Planar garantit que ses produits sont exempts de défauts de main-d'œuvre et de matériel pendant la période de garantie indiquée ci-dessous. Si Planar considère qu'un produit présente des défauts de matériel ou de main d'œuvre durant la période de garantie, Planar remplacera la pièce défectueuse par une pièce similaire neuve ou quasiment neuve. Si une pièce de rechange ne permet pas de résoudre le problème, Planar remplacera le produit par un produit similaire neuf ou quasiment neuf, ou si Planar considère que le remplacement de la pièce ou du produit n'est pas commercialement possible, Planar remboursera une partie du prix d'achat au prorata (calcul basé sur la durée restant à courir de la garantie et sur le prix de vente conseillé en cours MSRP¹ d'un produit similaire). Les lampes défectueuses sont des lampes défaillantes ou qui ne fournissent que 50 % de la luminosité initiale durant la période de couverture de la garantie (voir la clause Durée de la garantie).

¹ le MSRP correspond au prix le plus récent du produit figurant sur la liste de prix de Planar.

Durée de la garantie

Tous les murs d'images à lampes dotés de la technologie DLP Planar sont garantis deux (2) ans à compter de la date d'expédition par Planar.

Les lampes sont garanties pendant quatre-vingt dix (90) à compter de la date d'expédition par Planar.

Tous les accessoires, modules remplaçables chez l'utilisateur (FRU) et composants intégrés Indisys, y compris, de manière non exhaustive, les câbles, télécommandes, modules d'alimentation, roues de couleur et ventilateurs achetés au moment de l'acquisition du produit initial sont garantis deux (2) ans à compter de la date d'expédition par Planar.

Tous les accessoires, modules remplaçables chez l'utilisateur (FRU) et composants intégrés Indisys, y compris, de manière non exhaustive les câbles, télécommandes, modules d'alimentation, roues chromatiques et ventilateurs achetés après l'acquisition du produit initial sont garantis quatre-vingt dix (90) jours à compter de la date d'expédition par Planar.

Eligibilité

La présente garantie standard limitée couvre les produits achetés auprès d'un revendeur ou d'un distributeur Planar situé en dehors des Etats-Unis, du Mexique et du Canada et n'est valable que pour le premier acquéreur du produit garanti. Le revendeur ou distributeur Planar peut prendre contact avec le support technique Planar en votre nom en cas de produit défectueux. La présente garantie n'est pas transférable. Une preuve d'achat peut vous être demandée.

Informations relatives au remplacement

Les murs d'images Planar sont conçus pour une utilisation simple par le client. La majeure partie des pièces d'un mur d'images sont des modules qui peuvent être remplacés rapidement ; ceux-ci sont appelés modules remplaçables chez l'utilisateur (FRU). Il est souvent plus facile et moins coûteux pour les clients de remplacer les modules que de renvoyer l'ensemble de l'afficheur dans les usines de Planar pour réparation. Si une pièce de rechange ne permet pas de résoudre le problème, Planar remplacera le produit par un produit similaire neuf ou quasiment neuf. Si le produit présente un défaut, veuillez suivre la procédure de remplacement énoncée ci-après :

1. Prenez contact avec le support technique de Planar par e-mail en écrivant à emeats@planar.com (pour la France) ou ts@planar.com (pour les Etats-Unis), ou en appelant le support technique au : +33 5 63 78 38 10 (pour la France) ou 1-866-PLANAR-1 (1-866-752-6271) (pour les Etats-Unis).
2. Indiquez le numéro de série, le numéro de modèle du produit, la date d'achat, la description du problème et les actions déjà entreprises pour résoudre le problème.
3. Le personnel du support technique de Planar tentera de corriger tous les problèmes mineurs qui pourraient être à l'origine du problème. Si Planar ne parvient pas à résoudre le problème par le biais de la détection de panne, un numéro d'autorisation de retour du matériel (RMA) vous sera fourni pour la pièce ou le produit défectueux, s'il est établi que la réclamation a été effectuée au cours de la période de couverture de la garantie standard limitée. Une pièce ou un produit de remplacement sera envoyé au client.
4. Planar expédiera la pièce ou le produit de remplacement par transport terrestre (ou par le moyen de transport le moins onéreux). Si un autre moyen de transport est demandé, les frais supplémentaires sont à la charge du client.

¹ le MSRP correspond au prix le plus récent du produit figurant sur la liste de prix de Planar.

5. Dès réception de la pièce ou du produit de remplacement, le client doit vérifier que l'emballage et les matériaux ne présentent aucun dommage dû au transport. En cas de dommage, signalez-le immédiatement au transporteur et/ou au représentant des services Planar.
6. Le client dispose de trente (30) jours calendaires à compter de la date de réception du produit ou de la pièce de remplacement anticipé pour renvoyer la pièce ou le produit défectueux au service de retour Planar agréé, sans quoi Planar enverra sa facture et le client disposera de trente (30) jours calendaires à compter de la date de la facture pour s'acquitter du prix en cours sur le marché du produit ou de la pièce de remplacement anticipé. Planar se réserve le droit de refuser le service de garantie à un compte échu. Le client doit :
 - a. Renvoyer la pièce ou le produit défectueux dans l'emballage dans lequel la pièce ou le produit de remplacement anticipé a été envoyé. Les modules LCD doivent être transportés sur une palette en position verticale.
 - b. Renvoyer uniquement la pièce ou le produit défectueux. Planar n'est pas chargé de la réexpédition ou du remplacement des accessoires (comme indiqué dans la clause Durée de la garantie) renvoyés avec le produit défectueux.
 - c. Renvoyer la pièce au site de réparation indiqué par le représentant des services Planar. Inscrire lisiblement le numéro RMA sur le carton d'emballage du colis. Vérifier que le numéro RMA sur le carton d'emballage correspond au numéro RMA de la pièce défectueuse qui est renvoyée.
 - d. Prendre en charge tous les frais d'expédition de retour qui comprennent entre autres les frais de transport, les taxes, les droits de douanes et l'assurance.

Exclusions de garantie

La présente garantie standard limitée ne prend pas en compte ou est limitée à ce qui suit :

1. Les produits qui n'ont pas été achetés auprès d'un distributeur ou revendeur Planar agréé.
2. Les délais de livraison des envois et la disponibilité peuvent varier selon l'origine et la destination. De plus, Planar n'effectue pas de livraison vers les adresses de boîte postale et de boîte postale navale.
3. Les frais de location encourus par le client en cas de défaut ou de panne du produit.
4. Tout produit sur lequel le numéro de série a été abîmé, modifié ou retiré.
5. Les frais de main d'œuvre et/ou de transport pour les réparations, réglages des paramètres d'affichage, services d'installation ou autre frais de main d'œuvre engagés par le client en cas de défaut ou de panne du produit.
6. Tout dommage, détérioration ou dysfonctionnement dû aux éléments suivants :
 - A. Accident, abus, mauvaise utilisation, négligence, mauvaise ventilation, incendie, inondation, catastrophe, orage ou autres manifestations de la nature, exposition à de la fumée (de cigarette ou autre), modification non autorisée du produit (notamment l'utilisation d'une fixation non autorisée), ou non-respect des instructions fournies avec le produit.
 - B. Toute intervention liée à la réparation ou à une tentative de réparation par toute personne autre qu'un technicien de Planar.
 - C. Tout dommage causé au produit pendant le transport.
 - D. Tout dommage causé lors du retrait ou de l'installation du produit.
 - E. Les dommages dus à des causes extérieures au produit telles que les fluctuations de l'alimentation électrique ou les pannes.
 - F. L'utilisation de pièces ne répondant pas aux spécifications de Planar.
 - G. L'usure normale.

¹ le MSRP correspond au prix le plus récent du produit figurant sur la liste de prix de Planar.

- H. Les défauts causés par le client incluent de manière non exhaustive : les modules LCD cassés, rayés, tachés (point noir de plus de 1/16 de pouce) ou les surfaces plastiques rayées/abîmées/détériorées.
 - I. Tout dommage ou mécontentement lié à des images latentes, au marquage ou à tout autre dommage défini par Planar comme étant dû aux méthodes d'utilisation du client.
 - J. Le non-respect des procédures de maintenance telles que définies dans le guide d'utilisation du produit dans lequel figure un planning indiquant les étapes de maintenance régulière du produit.
 - K. Toute autre cause ne relevant pas d'un défaut de matériel ou de main d'œuvre du produit.
 - L. Le fonctionnement de l'afficheur en dehors des conditions normales d'utilisation précisées dans le guide d'utilisation.
 - M. La rétention d'image temporaire résultant de l'affichage d'une image statique en continu pendant une longue durée.
7. Tout frais d'enlèvement sur site, d'installation, de configuration ou autre service nécessitant de la main d'œuvre.

Divers problèmes de retour

1. Planar n'acceptera aucun retour de produit si le numéro RMA fourni auparavant par Planar ne figure pas à l'extérieur du carton du colis.
2. Si le produit défectueux renvoyé n'est pas couvert par la garantie selon les exclusions précitées, Planar se réserve le droit de facturer au client un montant n'excédant pas le prix de vente au détail conseillé par le fabricant (MSRP¹).
3. Si l'article renvoyé s'avère être un produit ne présentant aucun défaut détecté, Planar se réserve le droit d'imputer sur la carte de crédit du client les frais engagés par Planar.
4. Le client est responsable de l'emballage correct du produit défectueux et de son expédition à l'adresse fournie par le représentant du service client avec le numéro RMA inscrit très visiblement sur l'extérieur de l'emballage. Si le produit défectueux n'est pas correctement emballé par le client et qu'il subit des dommages au cours du transport lors du retour à Planar, selon la méthode utilisée, le client doit s'acquitter soit des frais de réparation, si le produit est réparable, soit du prix de vente conseillé (MSRP) du produit de remplacement.
5. Le produit ou les pièces de remplacement seront garantis pour la plus longue des durées suivantes : la durée restant à courir de la garantie du produit d'origine ou une durée de quatre-vingt dix (90) jours.
6. Le client accepte de conserver le produit ou la pièce de remplacement fournie par Planar et consent à ce que le produit ou la pièce défectueuse renvoyée devienne la propriété de Planar.

Pour plus d'informations ou pour connaître le nom du centre de service Planar le plus proche, contactez votre distributeur Planar ou appelez Planar au 1-866-PLANAR1 (1-866-752-6271) ou au +33 5 63 78 38 10 ou envoyez-nous un e-mail à l'adresse suivante ts@Planar.com ou emeats@planar.com.

Contrats de maintenance et options de service après-vente sur site

Planar propose à ses clients la vente d'extensions de garantie et d'options de service après-vente sur site. Pour plus de renseignements, contactez Planar au +33 5 63 78 38 10 ou au 1-866-PLANAR1 (1-866-752-6271), ou envoyez-nous un e-mail à l'adresse suivante : emeats@planar.com ou ts@Planar.com.

¹ le MSRP correspond au prix le plus récent du produit figurant sur la liste de prix de Planar.

Limitation des garanties tacites

PLANAR NE FOURNIT AUCUNE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU TACITE, QUE CELLES EXPRESSEMENT ENONCEES DANS LE PRESENT DOCUMENT. PLANAR SE DEGAGE EXPRESSEMENT DE TOUTE AUTRE GARANTIE, Y COMPRIS DES GARANTIES TACITES DE QUALITE MARCHANDE ET D'APTITUDE A UN USAGE PARTICULIER.

Exclusion de dommages

LE PLAFOND DE GARANTIE GLOBALE AUX TERMES DES PRESENTES EST LIMITE AU COUT DE L'UNE DES COMPENSATIONS SUIVANTES : (1) REMPLACEMENT PAR UN PRODUIT SIMILAIRE NEUF OU QUASIMENT NEUF, OU (2) REMBOURSEMENT D'UNE PARTIE AU PRORATA DU PRIX MSRP EN COURS EN FONCTION DU RESTE DE LA PERIODE DE GARANTIE SI LE REMPLACEMENT DU PRODUIT N'EST PAS COMMERCIALEMENT POSSIBLE. LE CHOIX DE LA COMPENSATION SE FERA EN TOUTE BONNE FOI ET A LA SEULE DISCRETION DE PLANAR.

1. PLANAR NE POURRA ETRE TENU POUR RESPONSABLE DES DOMMAGES CAUSES A D'AUTRES BIENS EN RAISON D'UN DEFAUT DU PRODUIT, DES CONSEQUENCES RESULTANT DE DERANGEMENT LIE AU PRODUIT, DE PERTE D'UTILISATION DU PRODUIT, DE PERTE DE TEMPS, DE PERTE DE PROFIT, DE PERTE D'OPPORTUNITES COMMERCIALES, DE PERTE DE FONDS COMMERCIAUX, D'INTERFERENCE DANS LES RELATIONS COMMERCIALES OU DE TOUTE AUTRE PERTE COMMERCIALE, MEME SI LE CLIENT A ETE AVISE DE LA POSSIBILITE DESDITS DOMMAGES.
2. PLANAR NE POURRA ETRE SOUMIS AU PAIEMENT DE DOMMAGES-INTERETS ASSOCIES A DES DOMMAGES RESULTANTS, INCIDENTS, OU DE TOUTE AUTRE NATURE.
3. LA RESPONSABILITE DE PLANAR NE POURRA ETRE ENGAGEE EN CAS DE PLAINTES PORTEES A L'ENCONTRE DU CLIENT PAR UNE AUTRE PARTIE.
4. LA RESPONSABILITE DE PLANAR NE POURRA ETRE ENGAGEE VIS-A-VIS DE TOUTE GARANTIE ENONCEE VERBALEMENT PAR UN EMPLOYE DE PLANAR OU PAR UN REVENDEUR PLANAR AGREE QUI SERAIT CONTRADICTOIRE AVEC LA PRESENTE GARANTIE.

Application de la loi locale

La présente garantie vous confère des droits légaux spécifiques et il se peut que vous bénéficiiez d'autres droits en fonction du pays ou vous vous situez. Certains pays interdisent la limitation des garanties tacites et/ou l'exclusion de dommages résultants ou incidents ; par conséquent les limitations et exclusions énoncées ci-dessus ne s'appliquent pas nécessairement à vous.

¹ le MSRP correspond au prix le plus récent du produit figurant sur la liste de prix de Planar.